

Compte rendu du Conseil Municipal du 14 octobre 2013

Etaient présents : Mmes et MM. Mireille Bessaa (1er adjoint), Frédéric Bourlion, Jean-Claude Chapuis, Pierre Corade (maire), Jacques Dissard (2ème adjoint), Xénia Kavalewski, Michel Maurel, Arlette Pitsillidès.

Absentes : Mmes Ghislaine Bellière (pouvoir à M. Dissard), et Mélanie Fiévet (pouvoir à Mme Pitsillidès).

Secrétaire de séance : J. Dissard.

Secrétaire auxiliaire : B. Houpeau.

M. le Maire ouvre la séance à 18H.

Le compte-rendu du conseil du 22/07/2013 est approuvé à l'unanimité des présents.

1) Démission d'une conseillère.

M. le Maire a reçu le 26 août un courrier de Mme Elise Descamps lui faisant part de sa décision de démissionner de son mandat de conseillère municipale, les exigences de sa vie professionnelle et familiale ne lui laissant pas le temps de s'y consacrer pleinement. Le conseil prend acte de cette démission. M. le Maire propose que Mme Kavalewski remplace Mme Descamps au SIRS (Syndicat Intercommunal pour le Regroupement Scolaire). Cette proposition est mise au vote : 10 voix pour, 0 voix contre, aucune abstention.

2) État d'avancement du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

L'enquête publique commencera le vendredi 15 novembre 2013. Le Commissaire Enquêteur Titulaire et le Commissaire Enquêteur Suppléant ont été reçus en mairie le 14 octobre au matin. Les conditions d'annonce et de déroulement de l'enquête ont été définies. Un arrêté doit être pris et affiché dans la commune quinze jours au moins avant le début de l'enquête. Deux communications doivent être faites à quinze jours d'intervalle dans deux journaux locaux (Le Parisien, Oise Hebdo). Les permanences du Commissaire Enquêteur ont été fixées au vendredi 15 novembre, au lundi 25 novembre, au samedi 7 décembre, et enfin au lundi 16 décembre. Tous les éléments du PLU et le registre d'enquête seront à la disposition du public aux heures d'ouverture de la mairie.

3) Décision modificative pour mandatement (délibération).

Trois décisions modificatives doivent être prises pour déplacer les sommes nécessaires au règlement du bureau d'études « Aménager le Territoire » et à l'achat d'une débroussailleuse (voir délibération). Ces décisions sont mises au vote : 10 voix pour, 0 voix contre, aucune abstention.

4) Avancement des travaux au Presbytère.

Le permis de construire modificatif ayant été accepté par les services concernés, l'entrée des voitures se fera par la rue d'Enfer, et l'assainissement sera réalisé à l'arrière du bâtiment. M. le Maire décrit le bon fonctionnement du chantier et la qualité des travaux effectués jusqu'à présent. Un retard d'une journée a été pris dans la livraison des fenêtres, mais la fin des travaux est annoncée comme prévu pour fin février ou début mars 2014. Des demandes de location ont déjà été présentées : une liste en sera tenue en mairie afin d'accorder la priorité aux premiers demandeurs.

5) Rentrée scolaire.

M. Maurel, vice-président du SIRS, fait le bilan de la rentrée scolaire. 62 enfants sont inscrits cette année, dont 21 en école maternelle.

Le non-renouvellement du contrat de l'agent chargé du ramassage scolaire et de l'entretien de l'école et de la salle périscolaire a exigé le recrutement d'un nouvel agent. Entre-temps la secrétaire de mairie et des membres du SIRS ont assuré bénévolement ce service.

La mise en place de la semaine de quatre jours et demi se passe bien. L'association « Veni Vidi Ludi » assure l'animation, à laquelle les parents ont été invités à assister. Cette prestation reste dans les limites du budget du SIRS, dans l'attente de subventions de la CAF et de l'Education Nationale. Le transport des enfants le mercredi midi vers le centre de Courcelles-lès-Gisors est assuré par des élus volontaires, l'association « l'Entente Gisorsienne » met à notre disposition un véhicule assuré pour ce type de transports, pour une somme de 0,45 €/km.

6) Télécommunications.

Mme Pitsillidès présente les actions envisagées en vue de l'amélioration du réseau Internet. La saturation des relais amène Orange à défavoriser les anciens abonnés au profit des nouveaux. Les autres communes dépendant du même relais (Parnes, Montagny, Lattainville) font circuler une pétition qui sera adressée à Orange et aux autres prestataires de services afin de les convaincre de moderniser leur équipement. Il faut savoir que, par contrat, Orange s'engage à garantir un certain débit aux professionnels, mais non aux particuliers. Plutôt que l'organisation d'une réunion publique, le conseil dans son ensemble envisage une distribution porte à porte de cette pétition, le texte en étant identique à celui qui a circulé à Montagny.

Madame Bessaa présente les conclusions de la réunion au Conseil Général de Beauvais concernant la Fibre Optique, et la mise en place du Syndicat Mixte « Oise Très-Haut-Débit ». Au 1er juillet 2013, sur 693 communes, 300 avaient adhéré à ce projet, dont 14 dans notre canton. La première tranche de travaux débutera en décembre 2013, et concernera Gouvieux, Hermes et les communes avoisinantes. La quatrième tranche, dont Montjavoult fera partie, ne débutera pas avant 2017, voire 2018. Le coût individuel du raccordement est fixé à 370€ par prise.

L'effet pervers de cette opération est qu'Orange risque de ne pas engager les travaux avant cinq ans dans l'attente de la fibre optique. Il convient donc de maintenir une forte mobilisation à ce sujet.

7) Équipements communaux et travaux (entretien).

Un véhicule entièrement remis à neuf et garanti un an, acquis pour 14 000 € TTC, remplacera l'ancienne camionnette communale, cette offre ayant été préférée à une autre qui concernait un véhicule d'occasion ayant servi de matériel de location. L'ancien matériel sera mis en vente pour ses pièces détachées, son moteur n'ayant que 8 000 km. Cette décision est mise au vote : 10 voix pour, 0 voix contre, aucune abstention.

La rétro-pelle équipant le tracteur municipal a enfin été livrée et installée. Une campagne d'entretien des fossés va donc pouvoir être entreprise prochainement.

La cellule photovoltaïque qui équipait le radar pédagogique de Beaugrenier a été remplacée, et ce radar déplacé loin du talus qui en avait facilité le vol. Cependant, la circulation reste bien trop rapide sur cette voie, mettant en danger les riverains et leurs enfants. Un système efficace de ralentisseurs doit y être installé. M. le Maire prendra contact avec la DDT afin de choisir la solution la plus appropriée, compte tenu du passage fréquent de véhicules agricoles sur cette même voie.

A de nombreux endroits les branchages envahissent le bord des routes, masquant les panneaux de signalisation et gênant le passage du transport scolaire. Les courriers nécessaires seront adressés aux propriétaires riverains.

Au carrefour du Bout du Bois, l'ancienne buse étant complètement bouchée, une buse neuve a été mise en place, ainsi qu'une bordure de trottoir à l'angle de la route afin d'y diriger les eaux de pluie.

Les services départementaux ont effectué les travaux demandés pour remédier à l'affaissement de la chaussée au bas de la Grand'rue.

Un habitant de Valécourt a adressé un courrier à la mairie afin de signaler des ravinelements importants après des pluies violentes : les réparations nécessaires seront effectuées lors de la prochaine campagne de pose d'enrobé à froid.

La commune de Boury a fait effectuer la réfection de la chaussée sur la route de Gisors, à l'angle du Parc d'Hérouval, mais le marquage au sol n'a pas été rétabli. M. le Maire prendra contact avec le Maire de Boury.

Dans la commune, les marquages au sol des arrêts de car et des stops ont été repeints.

Renforcement de l'alimentation en électricité à Beaugrenier : au cours du mois prochain, un transformateur de 400 kva, placé au carrefour près de l'abribus, remplacera le transformateur sur poteau de 160 kva, en prévision des constructions nouvelles dans le hameau et du rallongement de 45m de la ligne jusqu'à des appartements nouvellement aménagés. Des coupures de courant sont donc à prévoir durant les travaux.

Au Bout du Bois, le renforcement de la ligne sera effectué par ERDF sans qu'il en coûte rien à la commune. L'approvisionnement actuel est suffisant pour les huit nouveaux logements déjà réalisés (14 sont prévus en tout).

Afin de loger le nouveau matériel, qui n'a plus sa place au presbytère, M. le Maire propose l'achat de deux conteneurs « dernier voyage » de 6 m de long, afin d'y entreposer tout le matériel actuellement dans l'atelier et de libérer la place pour l'épareuse, la pelle, la lame, le tracteur et la camionnette. Ces conteneurs sont peu coûteux, mais des fondations sont sans doute à prévoir. M. le Maire propose qu'une somme de 5 000 € soit dévolue à cet achat. Cette proposition est mise au vote : 10 voix pour, 0 voix contre, aucune abstention.

M. le Maire signale que les travaux de mise aux normes de l'installation électrique de la maison de l'employé municipal ont commencé. M. Maurel rappelle que le lampadaire défectueux à l'angle de la rue d'Enfer n'a pas été réparé.

8) Énergies nouvelles.

Pour le compte d'un habitant de Beaugrenier, une société privée, EDF ENR Solaire a adressé en mairie une demande d'accord pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture. Cette demande a reçu un avis négatif catégorique de la part de l'Architecte des Bâtiments de France et de la DDT. M. le Maire donne lecture de cet avis. Dans un site inscrit, ce type d'équipement ne doit pas être visible en façade. Le règlement du projet de PLU en cours inclura également cette clause : il paraît donc impossible d'y déroger avant même son approbation. M. le Maire demande l'avis des conseillers. Après débat et mise au vote, il est décidé par 10 voix contre et aucune voix pour de ne pas donner suite à ce projet.

9) Demandes de travaux

Demande de remplacement à l'identique des fenêtres d'une maison du Bourg. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Demande d'accord pour la construction d'un local pour chaudière à granulés. D'après le dossier, l'extraction des fumées se faisant sous pression, une cheminée de taille réduite est suffisante. Le conseil donne son accord sur le projet présenté en mairie.

10) Convention avec la SPA (délibération).

Une convention est signée avec la SPA pour l'accueil des animaux errants à capturer dans la commune.

11) Questions diverses :

1- Depuis quelques mois, les arrêts pour maladie répétés d'un employé municipal ont retardé les travaux d'entretien de la commune. Un nouvel arrêt amène M. le Maire à proposer le recrutement d'un employé sous un contrat d'« emploi aidé » de l'État pour une période de six mois. Cette proposition est mise au vote : 10 voix pour, 0 voix contre, aucune abstention.

2- Le « Chemin des Deux Buttes », itinéraire inscrit au PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée) par la CCVT (Communauté de Communes du Vexin-Thelle) doit emprunter un chemin communal inscrit comme « sente de l'argillière ». Il est donc demandé à la commune de signaler cette sente par une plaque. Le conseil donne son accord.

Un habitant du Vouast a signalé en mairie que le chemin qui prolonge la rue de la Plaine avait été rogné par un labourage intempestif. L'agriculteur concerné a reconnu cela et rétablira le chemin. M.

Dissard fait remarquer que la question de la protection des chemins communaux ne se pose pas seulement en plaine, puisque des chemins ont été obturés par les riverains au Marais et dans le Bourg. Il faudra dresser l'inventaire de tous ces chemins qui, même lorsqu'ils sont très peu utilisés, constituent le patrimoine de la collectivité et doivent être préservés et entretenus.

3- M. le Maire annonce que la sous-commission du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) a donné un avis favorable à la demande de permis de construire concernant un centre équestre à Beaugrenier. M. Maurel demande ce qu'il en est des décisions de vente et d'achat de terrains dans ce même hameau qui avaient été votées lors du précédent conseil. M. le Maire répond que jusqu'ici aucun contact n'a été pris.

4- M. le Maire fait part au conseil des informations données aux maires des environs réunis par le Commandant de Gendarmerie de Méru : en raison de la faiblesse de ses effectifs (13 gendarmes à Chaumont-en-Vexin), il engage les élus à gérer eux-mêmes les dysfonctionnements mineurs et à prendre en compte le fait que ceux-ci, excès de vitesse, incivilités, petits trafics, vols ... ne viennent pas nécessairement de l'extérieur mais sont souvent le fait de leurs propres administrés.

5- La commune sera prochainement rattachée au Centre de Secours de Gisors au lieu de Chaumont-en-Vexin.

6- Le bureau du Syndicat des Eaux se réunit le 15 octobre afin de voter une modification des statuts qui permettra d'alimenter en eau la commune de Parnes. Les services de la Préfecture conseillent cette procédure et n'exigent plus que Parnes se joigne au Syndicat.

7- Les personnes de plus de 70 ans dans la commune ont reçu une lettre circulaire leur demandant de choisir avant le 19 octobre entre un repas de fin d'année ou un colis d'une valeur équivalente. La date du repas a été fixée au jeudi 19 décembre.

8- Arbre de Noël des enfants : un spectacle sera donné un samedi matin, et un jouet distribué à chacun.

9. Le bulletin communal sera publié à la mi-novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21h 10.